

2024 DPE 50 - DFA Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Décision modificative n°1 pour l'exercice 2024

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024.

Cette décision modificative a pour objet la prise en compte de certains ajustements budgétaires en section d'exploitation.

SECTION D'EXPLOITATION

Le montant de la section d'exploitation demeure identique à celui inscrit au budget supplémentaire à 3 185 430,68 euros, équilibré en dépenses et en recettes. Des modifications sont proposées par rapport au budget supplémentaire 2024.

En dépenses, pour prendre en compte une augmentation par rapport au budget supplémentaire des dépenses d'analyses de la qualité de l'eau de la Seine demandées par les fédérations sportives lors des JOP, il est proposé de procéder à un transfert de 350 000 euros depuis le chapitre 67 « charges exceptionnelles » vers le chapitre 011 « charges à caractère général ». Cette opération est sans impact sur les équilibres budgétaires globaux de la section d'exploitation qui demeurent identiques à ceux votés lors du budget supplémentaire du budget annexe de l'eau.

En recettes, aucune modification n'est inscrite.

Tels sont les ajustements que je vous propose d'apporter au budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024, à l'occasion de cette décision modificative.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris